

## INFOS RENTRÉE 2021-2022

### INSCRIPTIONS

### PERISCOLAIRE

Chers parents,

A compter de la rentrée scolaire 2021-2022, une modification des modalités d'inscription rentrera en vigueur.

Les inscriptions devront s'effectuer jusqu'à la veille de la prestation demandée au plus tard.

- Soit en ligne via le portail : [www.logicielcantine.fr/puisseguier/](http://www.logicielcantine.fr/puisseguier/)  
(Jusqu'à la veille 23h59 de la prestation demandée au plus tard)
- Soit à l'ALP et à la mairie aux heures d'ouverture  
(Jusqu'à la veille de la prestation demandée au plus tard.)

**Toute inscription le jour même aura le prix de la prestation doublée (en fonction du quotient familial).**

Exemple : Matin : Pour la tranche de 801 à 1200€ : 0,95€ X2= 1,90€  
: Midi : Pour la tranche de 1201 à plus : (1,10€+3,20€) X2= 8,60€  
: Soir : Pour la tranche moins de 370€ : 0,80€ X2= 1,60€

**Se référer au règlement intérieur 2021-2022.**

(Dans votre portail parents → documents → documents généraux → règlement intérieur)

Afin de pouvoir bénéficier des différentes prestations périscolaires : les Accueils matin/soir et le restaurant scolaire, vous devez **obligatoirement mettre à jour votre dossier d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022 avant le 30 août**, directement en ligne via le portail parents : ([www.logicielcantine.fr/puisserguier/](http://www.logicielcantine.fr/puisserguier/)).

Néanmoins pour les personnes n'ayant pas d'accès internet, il est possible de le faire à l'ALP Les Pitchounets les 30, 31 août et 1<sup>er</sup> septembre. Soit pendant tout l'été à la mairie.

## **-Mettre à jour OBLIGATOIREMENT les différentes informations dans les onglets :**

### **\*Famille :**

-Responsables légaux : N° allocataire CAF, Noms, Prénoms, Adresses postales, N° de téléphone, Adresses mails,)

-Autres responsables : Renseigner toutes personnes (autres que les parents) susceptibles de récupérer votre enfant à l'ALP. **Les enfants ne pourront pas partir avec une personne non renseignée !!** (Différent de l'école)

### **\*Enfant : (à remplir pour chaque enfant)**

-Régime social, Nom, Numéro et date de validité de l'assurance 2021-2022, renseigner les allergies.

**\*Questionnaire** : Répondre aux autorisations d'urgence, sorties et photos.

### **\*Documents :**

-documents généraux : Prendre connaissance du règlement intérieur 2021-2022.

-documents personnalisés : Imprimer, compléter et signer la fiche sanitaire de liaison (à remplir pour chaque enfant).

## **-Documents obligatoires à fournir :**

Soit à scanner, soit à photographier et à joindre dans l'onglet :

Documents → documents personnalisés → +nouveau document, du logiciel parents soit à ramener en mairie (pendant l'été) soit à l'ALP les Pitchounets les 30,31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2021).

### \*Enfant de la PS à la GS :

- carnet de vaccinations/santé
- l'attestation d'assurance et de responsabilité civile pour l'année scolaire 2021-2022.
- la fiche sanitaire de liaison
- Si vous n'avez pas renseigné votre N° CAF, votre avis d'imposition 2021 complet (revenus de 2020) (dès sa réception) qui servira à calculer votre tarif modulé.
- le dernier jugement de garde (obligatoire en cas de séparation).
- le certificat du médecin en cas d'allergie.

### \*Enfant du CP au CM2 :

- l'attestation d'assurance et de responsabilité civile pour l'année scolaire 2021-2022.
- la fiche sanitaire de liaison
- Si vous n'avez pas renseigné votre N° CAF, votre avis d'imposition 2021 complet (revenus de 2020) (dès sa réception) qui servira à calculer votre tarif modulé.
- le dernier jugement de garde (obligatoire en cas de séparation).
- le certificat du médecin en cas d'allergie

**A compter du 30 Août 2021, les dossiers incomplets seront bloqués.**

**Les inscriptions déjà effectuées ne seront pas prises en compte !**

**Elles seront créditées sur le compte jusqu'à la mise à jour du dossier.**

**Nous vous rappelons que vous pouvez remplir votre dossier durant tout l'été en ligne sur votre portail famille ou déposer vos documents en mairie.**

**Une permanence aura lieu au bureau de l'ALP, le 30 ,31 août et le 1 septembre.**

L'actualisation du quotient familial s'effectuera pendant le mois de septembre.

Si vous n'avez pas de n° allocataire CAF, fournir le dernier avis d'imposition complet.

**Elle n'est réalisée qu'une seule fois par année scolaire.**

Une régularisation automatique de votre compte sera effectuée en fonction de votre nouveau quotient familial. Une variation pourra être alors visible sur votre compte.

**Signaler tout changement (adresse, n° de téléphone, etc) se déroulant pendant l'année scolaire, à la direction de l'ALP Les Pitchounets. Merci de mettre à jour votre dossier via le portail parents.**

## **Renseignements et informations :**

\*[www.ville-puisserguier.com](http://www.ville-puisserguier.com)

\*mairie : 04-67-93-74-02

\*tableau lumineux

\*tableau d'affichage à l'école

\*[www.facebook.com/MairiedePuissergugier34620](https://www.facebook.com/MairiedePuissergugier34620)

\*ALP Les Pitchounets pendant les périodes scolaires :04-67-93-65-17

**Bon été !!**

**Cordialement,**

Aurélie FERRER  
Responsable du service éducation

--

Mairie de Puisserguier  
10 Boulevard Jean Jaurès  
34620 PUISSERGUIER  
0467937402  
[mairie@ville-puisserguier.com](mailto:mairie@ville-puisserguier.com)